

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.184

**Convention d'Objectifs et de Financement enfance-jeunesse et
subvention pour formation BAFA / BAFD : reversements au SIVOM
ASBAMAVIS**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.184**

Rapporteur : Hélène GINGAST

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENFANCE-JEUNESSE ET
SUBVENTION POUR FORMATION BAFA / BAFD : REVERSEMENTS AU SIVOM
ASBAMAVIS**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE
SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4: Politiques Enfance Jeunesse, accès aux formations

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, une Convention d'Objectifs et de Financement (COF) a été signée entre GrandAngoulême et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour 2023-2025.

Elle permet à GrandAngoulême et aux communes de Champniers, Brie et du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) ASBAMAVIS de bénéficier de subventions CAF pour le financement de leurs formations au BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) et au BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur) pour leur personnel.

Ce dispositif et son périmètre spécifique sont issus de l'héritage du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), désormais remplacé par la COF.

Au titre de la COF, GrandAngoulême perçoit directement les subventions de la CAF pour l'ensemble des formations réalisées, qui doivent être reversées aux communes et SIVOM ayant fait l'avance.

Considérant que GrandAngoulême vient de percevoir de la CAF le solde de la COF 2023, il convient de procéder au remboursement des dépenses de formation BAFA et BAFD engagées par les communes et le SIVOM ASBAMAVIS.

Sur 1 750 € de subvention de la CAF que GrandAngoulême a perçue en 2023 pour la valorisation des formations BAFA et BAFD des agents, 350 € correspondent à 1 BAFD pour le SIVOM ASBAMAVIS.

Il convient donc de reverser en 2024 cette somme au SIVOM ASBAMAVIS, qui a assumé cette dépense en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement de 350,00 € au SIVOM ASBAMAVIS correspondant à la subvention Caisse d'Allocation Familiale (CAF) perçue pour le financement d'1 Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur (BAFD) en 2023 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024